

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2011

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 14 Avril 2011, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie d'Outarville, le 22 Avril 2011 à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HERVIEUX, Maire.

Présents : Mrs : Emmanuel HERVIEUX, Patrick DAVID, Michel CHAMBRIN, André VILLARD, Christian MARCILLE, Thierry PICHON, Gérard BAZIN, Christophe MENAGER, Bernard GUERTON,

Mmes Christiane BERTHEAU, Isabelle MARQUES

Absents excusés : Mrs Pierre COISON, ROUILLON Christophe (suppléant de Teillay-le-Gaudin), Mmes Chantal IMBAULT, Priscilla MALLET (pouvoir à Mr HERVIEUX), Anne DELORME (suppléante d'Allainville-en-Beauce), Mr Nicolas BALAINE - Trésorier d'Outarville

Monsieur Christophe MENAGER a été nommé secrétaire de séance.

Après avoir approuvé le compte rendu de la séance précédente, le Conseil Municipal a examiné les points suivants :

I - COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTES DE GESTION 2010 :

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame BERTHEAU Christiane, deuxième adjoint, a approuvé, à l'unanimité les comptes administratifs 2010, conformes aux tableaux "Etat II-1 résultats budgétaires de l'exercice" et "état II-2 résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés" tirés des comptes de gestion de l'année 2010. Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

Commune :

Excédent de fonctionnement de 654 376,11 €

Excédent d'investissement de 122 384,88 €

Restes à réaliser en dépenses de 130 609,00 €

Restes à réaliser en recettes de 158 703,00 €

Service des eaux :

Excédent de fonctionnement de 258 895,87 €

Excédent d'investissement de 3 272,21 €

Restes à réaliser en dépenses de 33 432,00 €

Pas de restes à réaliser en recettes

Assainissement :

Excédent de fonctionnement de 75 264,41 €

Déficit d'investissement de 33 149,10 €

Restes à réaliser en dépenses de 32 563,00 €

Restes à réaliser en recettes de 49 000,00 €

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, les comptes de gestion sont dressés pour l'exercice 2010 par le receveur pour les budgets Communal, Eaux et Assainissement, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur et n'appelle ni observation, ni réserves de sa part. Hors de la présence de Monsieur le Maire, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

II - BUDGETS UNIQUES 2011 ET RETOUR DU MAIRE, PRESIDENT DE SEANCE :

1) Budget communal

Prenant en compte l'augmentation importante des bases d'imposition fixées par l'Etat et l'existence nouvelle de la fiscalité de la Communauté de Communes de la Plaine du nord Loiret, le conseil décide à l'unanimité de diminuer les taux des impôts des ménages pour l'année 2011 à savoir :

* Taxe d'habitation 8,20 % (- 2 %)

* Taxe foncière bâtie 11,65 % (- 1 %)

* Taxe foncière non bâtie 29,14 % (- 2 %)

2) Le conseil décide d'affecter et de reprendre dans leur totalité les résultats de l'exercice achevé de 776 760,99 €, et d'affecter le résultat comme suit :

- **Art 002** (excédent de fonctionnement reporté) la somme de 654 376,11 €, en recettes de fonctionnement,
- **Art 001** (excédent d'investissement reporté) la somme de 122 384,88 € en recettes d'investissement.

Le budget 2011 s'équilibre : en section de fonctionnement à 1 554 454,00 €

en section d'investissement à 1 344 986,00 €

La principale dépense d'investissement 2011 sera :

* la construction d'une salle d'activités des associations à Outarville

3) Budget service des eaux

Le conseil décide de reprendre dans leur totalité les résultats de l'exercice achevé de 262 168,08 € et d'affecter le résultat comme suit :

- **Art 002** (excédent de fonctionnement reporté) la somme de 228 736,08 € en recettes de fonctionnement,
- **Art 001** (excédent d'investissement reporté) la somme de 3 272,21 € en recettes d'investissement,
- **Art 1068** (réserves) la somme de 30 159,79 € en recettes d'investissement pour financer le déficit d'investissement.

Le budget 2011 s'équilibre : en section de fonctionnement à 336 949,00 €

en section d'investissement à 579 590,00 €

4) Budget assainissement

Le conseil décide de reprendre dans leur totalité les résultats de l'exercice achevé de 42 115,31 € et d'affecter le résultat comme suit :

- **Art 002** (excédent de fonctionnement reporté) la somme de 58 552,31 € en recettes de fonctionnement,
- **Art 001** (déficit d'investissement reporté) la somme de 33 149,10 € en dépenses d'investissement,
- **Art 1068** (réserves) la somme de 16 712,10 € en recettes d'investissement.

Le budget 2011 s'équilibre : en section de fonctionnement à 134 751,00 €

en section d'investissement à 137 180,00 €

Toutes les opérations budgétaires sont adoptées à l'unanimité. Les délibérations nécessaires sont prises.

III - DELIBERATIONS :

Suite aux exposés du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De reconduire le contrat FONJEP pour l'année 2011 et d'inscrire la somme de 34 050 € à l'article 65738 au budget unique 2011.

- De renouveler l'adhésion au Comité National d'Action Sociale pour le personnel communal pour l'année 2011 et d'inscrire les crédits nécessaires à l'article 6474 au budget unique 2011.

- D'approuver l'attribution du marché de travaux considéré à l'entreprise **SEIT** - 14 Bis Rue Lavoisier - INGRE - BP 24626 - 45146 Saint-Jean-de-la-Ruelle pour la somme de 379 968,00 € HT, options incluses :

Plantation aquatique de l'ouvrage de dispersion pour la somme de 3 000,00 € HT,

- Mesure colmatage par manomètre différentiel pour la somme de 585,00 € HT,
- Fourniture d'une mallette d'analyse pour la somme de 1 850,00 € HT,
- Pompe de forage en caisse pour la somme de 3 620,00 € HT,
- Déchargeur de débit pour la somme de 3 520,00 € HT.

Et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce marché.

- De retenir la proposition de SEAF Ingénieurs Conseils pour l'élaboration d'un dossier de consultation au titre du code de la Santé Publique pour la mise en place d'une station de déferrisation sur les Communes Associées d'Outarville pour un montant de 3 500,00 € HT et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relative à ce dossier.

IV - DATE À RETENIR :

- Le Maire fixe la date du prochain conseil municipal qui aura lieu le lundi 16 Mai à 20 heures 30 à la Mairie d'Outarville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 05.